

Lorsque l'abus fait aux aîné-e-s nécessite l'intervention de la police

Appeler la police est un moyen important pour assurer la protection d'un adulte plus âgé; c'est aussi un moyen de prévenir de l'abus subséquent.

Déposer une plainte criminelle

La police peut procéder comme suit :

- > enquêter sur la plainte
- > interviewer la victime d'abus et possiblement des membres de sa famille, des prestataires de soins et des voisins qui ont des preuves entourant l'incident
- > possiblement interviewer le présumé abuseur
- > recueillir des preuves pertinentes par rapport à la plainte déposée
- > peut porter une accusation contre le présumé abuseur

Même s'il ne s'agit pas d'un cas criminel, la police peut beaucoup aider à relier les aîné-e-s à divers organismes d'appui dans la communauté—en les référant à d'autres organismes/services selon le besoin.

Les services aux victimes

- > fournissent de l'information
- > offrent une aide pratique
- > offrent un soutien affectif
- > aident à transmettre les besoins de la victime et ses préoccupations à la police ou à l'avocat-conseil de la Couronne

Porter une accusation

- > Une fois la déposition complétée, la police enquêtera sur la plainte.
- > Si on estime qu'il s'agit d'un crime, la police rédigera un rapport à l'avocat-conseil de la Couronne/ Report to Crown Counsel (RTCC).
- > L'avocat-conseil de la Couronne passe en revue le RTCC et décide s'il va ou ne va pas porter une accusation de crime contre l'accusé.
- > Si les preuves sont suffisantes, une dénonciation sera déposée et la police arrêtera le suspect.

L'accusé

Lorsqu'un accusé est mis en état d'arrestation, la police fera l'une de deux choses :

- > incarcérera cette personne
- ou
- > relâchera cette personne moyennant un cautionnement

Le processus

Il y a trois types d'actes criminels :

- > les délits mineurs
 - > les infractions punissables par mise en accusation
- et
- > un hybride des délits mineurs et des infractions punissables par mise en accusation

Les délits mineurs

Ces genres de délits ne peuvent être poursuivis qu'en tribunal provincial et comprennent la plupart des délits mineurs du *Code criminel*; par exemple, les appels téléphoniques harcelants.

Les infractions punissables par mise en accusation

Ces genres de crimes entraînent des pénalités plus sévères que celles des délits mineurs. Certains exemples sont: le meurtre, l'homicide involontaire et les voies de fait graves.

Les délits mineurs ou les infractions hybrides punissables par mise en accusation

Pour ces genres de délits, la Couronne choisira entre un procès sommaire ou une mise en accusation.

- > Si la Couronne procède par une mise en accusation, l'accusé peut alors choisir entre un procès par juge ou par jury, tout comme dans le cas des infractions punissables par mise en accusation ci-dessus.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES SUR LA LOI ALBERTAINE

- > Il y a des renseignements supplémentaires sur l'abus fait aux aîné-e-s, y compris des liens à des sites Web connexes sur Oak-Net à www.oaknet.da/abuse
-